



RÈGLE 22 - EN-BUT

DÉFINITIONS

L'en-but est la partie de terrain définie à la Règle 1 où les joueurs de l'une ou l'autre équipe peuvent faire un touché à terre.

Lorsque des joueurs de l'équipe attaquante sont les premiers à faire un touché à terre dans l'en-but de l'équipe adverse, ils marquent un essai.

Lorsque des joueurs de l'équipe défendante sont les premiers à faire un touché à terre dans leur propre en-but, ils font un touché en-but.

Un joueur défendant qui a un pied sur la ligne de but ou dans l'en-but et qui reçoit le ballon est considéré comme étant en-but.

22.1 TOUCHÉ À TERRE

Un joueur peut faire un touché à terre de deux façons :

- (a) **En touchant le sol avec le ballon.** Un joueur fait un touché à terre lorsqu'il tient le ballon et le met en contact avec le sol dans l'en-but.
Le terme « tenir » signifie avoir le ballon dans sa main ou ses mains ou dans son bras ou ses bras.
Il n'est pas nécessaire d'exercer une pression vers le bas.
- (b) **En appuyant sur le ballon.** Un joueur fait un touché à terre lorsque le ballon est au sol dans l'en-but et que le joueur exerce sur celui-ci une pression de haut en bas, de la ou des mains, du ou des bras ou de la partie avant du corps, comprise entre la taille et le cou.



Faire un touché à terre

22.2 RAMASSAGE DU BALLON

Ramasser un ballon à terre n'est pas faire un touché à terre. Un joueur peut ramasser le ballon dans l'en-but et faire un touché à terre ailleurs dans l'en-but.

22.3 BALLON TOUCHÉ À TERRE PAR UN JOUEUR ATTAQUANT

Essai. Lorsqu'un joueur attaquant en jeu est le premier à faire un touché à terre dans l'en-but de l'équipe adverse, il marque un essai. Cette Règle s'appliquera dans tous les cas, que ce soit un joueur de l'équipe attaquante ou de l'équipe défendante qui est responsable de l'entrée du ballon dans l'en-but.

22.4 AUTRES FAÇONS DE MARQUER UN ESSAI

- (a) **Touché à terre sur la ligne de but.** La ligne de but fait partie de l'en-but. Si un joueur attaquant est le premier à faire un touché à terre sur la ligne de but de l'adversaire, il marque un essai.
- (b) **Touché à terre contre un poteau de but.** Les poteaux de but et les protections qui les entourent font partie de la ligne de but, elle-même en en-but. Si un joueur attaquant est le premier à faire un touché à terre contre un poteau de but ou contre la protection qui l'entoure, un essai est marqué.



Essai marqué en effectuant un touché à terre contre un poteau de but

- (c) **Essai sur poussée.** Il ne peut pas y avoir de mêlée ordonnée ou de mêlée spontanée dans un en-but. Cependant, si une mêlée ordonnée ou si une mêlée spontanée est poussée dans l'en-but, un joueur attaquant peut faire un touché à terre dès que le ballon touche ou franchit la ligne de but. Un essai est alors marqué.
- (d) **Essai sur la lancée.** Si un joueur attaquant porteur du ballon est plaqué près de la ligne de but et qu'un mouvement continu l'entraîne dans l'en-but de l'adversaire et qu'il soit ainsi le premier à faire un touché à terre, un essai est marqué.
- (e) **Joueur plaqué près de la ligne de but.** Si un joueur est plaqué près de la ligne de but de l'adversaire et peut alors tendre immédiatement le ou les bras et faire un touché à terre sur la ligne de but ou au-delà, un essai est marqué.



Essai sur poussée

- (f) Dans ce contexte, les joueurs de l'équipe défendante qui sont sur leurs pieds peuvent empêcher l'essai en arrachant le ballon des mains ou des bras du joueur plaqué, mais ils ne doivent pas botter dans le ballon.
- (g) **Joueur en touche ou en touche de but.** Si un joueur attaquant est en touche ou en touche de but, il peut marquer un essai en effectuant un touché à terre dans l'en-but de l'adversaire, mais à condition qu'il ne soit pas porteur du ballon.



Joueur en touche de but, non porteur du ballon et qui marque un essai en effectuant un touché à terre

- (h) **Essai de pénalité.** Un essai de pénalité sera accordé lorsqu'un essai aurait probablement été marqué ou aurait probablement été marqué dans une position plus favorable si l'équipe défendante n'avait pas commis un acte de jeu déloyal.
- (i) **Essai de pénalité accordé entre les poteaux de but.** L'équipe défendante peut charger sur le coup de pied de transformation après un essai de pénalité.

22.5 TOUCHÉ À TERRE PAR UN JOUEUR DÉFENDANT

- (a) **Touché en but.** Lorsque les joueurs de l'équipe défendante sont les premiers à faire un touché à terre dans leur en-but, ils font un touché en but.
- (b) **Joueurs en touche ou en touche de but.** Si les joueurs de l'équipe défendante sont en touche ou en touche de but, ils peuvent faire un touché en but dans leur en-but, à condition qu'ils ne soient pas porteurs du ballon.
- (c) **Touché à terre contre un poteau de but .** Les poteaux de but et les protections qui les entourent font partie de la ligne de but, elle-même en but. Si un joueur défendant est le premier à faire un touché à terre contre un poteau de but ou la protection qui l'entoure, un touché en but sera accordé.

22.6 MÊLÉE ORDONNÉE OU MÊLÉE SPONTANÉE POUSSÉE DANS L'EN-BUT

Une mêlée ordonnée ou une mêlée spontanée ne peut avoir lieu que dans le champ de jeu. Cependant, si une mêlée ordonnée ou une mêlée spontanée est poussée au-delà de la ligne de but, un joueur défendant peut faire un touché à terre dès que le ballon touche ou franchit la ligne de but : un touché en but est alors effectué.

22.7 REMISE EN JEU APRÈS TOUCHÉ EN BUT

- (a) Lorsqu'un joueur attaquant porte, passe, projette ou botte le ballon dans l'en-but de l'adversaire où il y devient mort, soit parce qu'un joueur défendant a fait un touché en but, soit parce que le ballon est sorti en touche de but, a touché ou franchi la ligne de ballon mort, un coup de pied de renvoi aux 22 mètres sera accordé.
- (b) Si un joueur attaquant fait un en-avant ou une passe en avant dans le champ de jeu et que le ballon pénètre ensuite dans l'en-but de l'adversaire et y devienne mort, une mêlée ordonnée sera accordée à l'équipe défendante à l'endroit où a eu lieu l'en-avant ou la passe en avant.
- (c) Si, lors d'un coup d'envoi, le ballon est botté dans l'en-but adverse sans avoir touché ou été touché par un joueur et qu'un joueur défendant fasse un touché en but ou rende immédiatement le ballon mort, l'équipe défendante a le choix entre deux possibilités :
 - demander la formation d'une mêlée ordonnée au centre du terrain et bénéficier de l'introduction ou
 - demander à l'adversaire de recommencer le coup d'envoi.
- (d) Si un joueur défendant envoie ou porte le ballon dans son propre en-but et qu'ensuite lui-même ou un coéquipier effectue un touché en but sans qu'il y ait faute, le jeu reprendra par une mêlée à 5 mètres. Celle-ci sera formée face à l'endroit où le touché en but a eu lieu. L'équipe attaquante bénéficie de l'introduction.

22.8 BALLON DEVENU MORT DANS L'EN-BUT

Si une équipe botte le ballon au-delà de l'en-but de l'adversaire, en touche de but ou sur la ligne de ballon mort ou au-delà, sauf pour une tentative de but ou une tentative de but par coup de pied tombé infructueuse, l'équipe adverse a le choix entre deux possibilités :

- effectuer un coup de pied de renvoi aux 22 mètres ou
- demander une mêlée ordonnée à l'endroit où le ballon a été botté, et bénéficier de l'introduction.

22.9 JOUEUR DÉFENDANT DANS L'EN-BUT

Un joueur défendant qui a une partie d'un pied dans l'en-but est considéré ayant les deux pieds dans l'en-but.

22.10 JOUEUR BLOQUÉ DANS L'EN-BUT

Lorsqu'un joueur porteur du ballon est bloqué dans l'en-but et ne peut donc pas effectuer de touché à terre, le ballon est mort. Une mêlée à 5 mètres sera formée. Cette Règle s'appliquera également si une forme de jeu semblable à un maul a lieu dans l'en-but. L'équipe attaquante bénéficiera de l'introduction.

22.11 BALLON MORT DANS L'EN-BUT

- (a) Quand le ballon touche le poteau de coin, la ligne de touche de but ou la ligne de ballon mort ou touche un objet ou quelque chose situé au-delà de ces lignes, le ballon devient mort :
- si le ballon a été joué dans l'en-but par l'équipe attaquante, un coup de pied de renvoi aux 22 mètres sera accordé à l'équipe défendante ;
 - si le ballon a été joué dans l'en-but par l'équipe défendante, une mêlée à 5 mètres sera accordée à l'équipe attaquante qui bénéficiera de l'introduction.
- (b) Lorsqu'un joueur porteur du ballon touche le poteau de coin, la ligne de touche de but, la ligne de ballon mort ou touche le sol au-delà de ces lignes, le ballon devient mort :
- si le ballon a été porté dans l'en-but par l'équipe attaquante, un coup de pied de renvoi aux 22 mètres sera accordé à l'équipe défendante.
 - si le ballon a été porté dans l'en-but par l'équipe défendante, une mêlée à 5 mètres sera accordée à l'équipe attaquante qui bénéficiera de l'introduction.
- (c) Lorsqu'un joueur marque un essai ou fait un touché en but, le ballon devient mort.

22.12 FAUTE D'UN JOUEUR ATTAQUANT AVEC MÊLÉE ORDONNÉE COMME SANCTION

Si un joueur de l'équipe attaquante commet, dans l'en-but, une faute sanctionnée par une mêlée ordonnée, un en-avant par exemple, le jeu reprendra par une mêlée à 5 mètres. Celle-ci sera formée face au point de faute. L'équipe défendante bénéficiera de l'introduction.

22.13 FAUTE D'UN JOUEUR DÉFENDANT AVEC MÊLÉE ORDONNÉE COMME SANCTION

Si un joueur de l'équipe défendante commet, dans l'en-but, une faute sanctionnée par une mêlée ordonnée, un en-avant par exemple, le jeu reprendra par une mêlée à 5 mètres. Celle-ci doit être formée face au point de faute. L'équipe attaquante bénéficiera de l'introduction.

22.14 DOUTE SUR LE TOUCHÉ À TERRE

En cas de doute sur l'équipe qui a été la première à faire un touché à terre dans l'en-but, le jeu reprendra par une mêlée à 5 mètres, en face de l'endroit du touché à terre. L'équipe attaquante bénéficiera de l'introduction.

22.15 FAUTES DANS L'EN-BUT

Toutes les fautes dans l'en-but sont traitées comme si elles avaient eu lieu dans le champ de jeu.

Un en-avant ou une passe en avant dans l'en-but entraînera la formation d'une mêlée à 5 mètres, face au point de faute.

SANCTION : pour une faute dans l'en-but, la marque d'un coup de pied de pénalité ou d'un coup de pied franc ne peut pas être située dans l'en-but. Dans ce cas, la marque du coup de pied se situera dans le champ de jeu, à 5 mètres de la ligne de but, face au point de faute.

22.16 INCORRECTIONS OU MANQUEMENTS A LA LOYAUTÉ DANS L'EN-BUT

- (a) **Obstruction par l'équipe attaquante.** Lorsqu'un joueur charge ou fait délibérément obstruction sur un adversaire dans l'en-but qui vient de botter le ballon, l'équipe adverse a le choix entre :

- Un coup de pied de pénalité dans le champ de jeu, à 5 mètres de la ligne de but, face au point de faute ou
- Un coup de pied de pénalité au point de chute du ballon.

Si elle choisit la seconde solution et que le ballon sort en touche ou touche le sol à moins de 15 mètres de la ligne de touche, la marque du coup de pied de pénalité est à 15 mètres de la ligne de touche, face à l'endroit où le ballon est sorti en touche ou a touché le sol.

Un essai sera refusé et un coup de pied de pénalité sera accordé lorsqu'un essai n'aurait probablement pas été marqué si l'équipe attaquante n'avait pas commis un acte de jeu déloyal.

- (b) **Jeu déloyal de l'équipe défendante.** L'arbitre accordera un essai de pénalité lorsqu'un essai aurait probablement été marqué si l'équipe défendante n'avait pas commis un acte de jeu déloyal.

L'arbitre accordera un essai de pénalité lorsqu'un essai aurait probablement été marqué dans une position plus favorable si l'équipe défendante n'avait pas commis d'acte de jeu déloyal.

Un essai de pénalité sera accordé entre les poteaux de but. L'équipe défendante peut charger sur le coup de pied de transformation après un essai de pénalité.

Tout joueur qui empêche la réalisation d'un essai en se rendant coupable de jeu déloyal doit également être averti ou exclu temporairement ou exclu définitivement.

CPP

- (c) **Tout autre acte de jeu déloyal.** Lorsqu'un joueur commet tout autre acte de jeu déloyal dans l'en-but lorsque le ballon est mort, un coup de pied de pénalité sera accordé à l'endroit où le jeu aurait repris.

SANCTION : coup de pied de pénalité